

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 septembre 2022 à 18h30, sous la présidence M. Benjamin LEROUX, Maire.

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET.

Excusé : M. Jean-François CAUTAIN

Absents : M. Jorge DE OLIVEIRA

Procuration : M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

Membres

En exercice : 15

Présents : 13

Exprimés : 14

Secrétaire de séance désigné : Mme Jeannine SANCHEZ

Assistait également à la réunion : Sandrine VERNARDET, Secrétaire de Mairie

Après avoir ouvert la séance, M. Le Maire donne lecture des délibérations prises par le Conseil Municipal réuni le 13 avril 2022 et des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022-43. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-44. RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

Le bail relatif au droit de chasse dans les bois communaux arrive à échéance au 31 août 2022. Le Président de la Société de Chasse a fait part de son souhait de renouveler ce présent bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec une voix contre,

- Décide de renouveler la location des bois communaux à la Société de Chasse d'Arnay-le-Duc pour **une durée de 3 années** à compter du **1^{er} septembre 2022**.
- Précise que :
 - le droit de chasse s'exercera dans les bois communaux à l'exclusion de l'Etang Fouché et de son environnement immédiat.
 - les travaux d'élagage des lignes de chasse sont à la charge du locataire. L'état de celles-ci sera vérifié.
- Fixe le montant du loyer annuel à la somme de **150.00 €** payable chaque année à terme échu dans la caisse du Receveur Municipal.
- Autorise M. le Maire à signer le bail administratif correspondant.

2022-45. MISE EN PLACE D'UN LOGEMENT PERMETTANT L'ACCUEIL D'URGENCE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de mise en place d'un logement d'urgence en collaboration avec l'Espace Solidarités Côte d'Or, service social et médico-social du Conseil Départemental de Côte d'Or

Le Conseil Municipal,

Décide de proposer un local situé Place des Halles pouvant être transformé en logement d'urgence
Décide de demander différents devis afin d'adapter le local
Demande à ce que le Département adapte la convention de logement d'urgence à la situation de la ville d'Arnay-le-Duc

2022-46. MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 2018 – 04 prise lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018, il a été décidé de renoncer à éteindre l'éclairage public sur la commune de 23h à 5h.

La coupure de l'éclairage public avait été décidée par délibération n° 2017 – 68 lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2017.

L'arrêté municipal n° 30-2018 « portant réglementation des heures de mise en service/coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune » du 8 février 2018 avait rendu effective cette coupure.

Une nouvelle modification a été décidée par délibération n°2018-30 avec une coupure de 1h à 5h

Monsieur le Maire souhaite que ce sujet soit abordé considérant les conditions économiques actuelles et plus précisément les hausses du coût de l'électricité programmées sur 2023.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par voix pour et voix contre

EMET un avis favorable pour une coupure de l'éclairage public comme suit :

- De septembre à juin : du dimanche au jeudi de 23h à 6h
Vendredi et samedi de 0h à 6h
- Juillet et Août : de 1h à 6h

2022-47. PROJET E-BOO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet *e-Boo* pour un montant de *3 750.00 € HT*,

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *dans le cadre de l'Appel à Projet Villages Côte d'Or*

définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	3 750.00	50 %	1 875.00
CRB			%	

Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	1 875.00
Autofinancement			%	1 875.00

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

atteste de la propriété communale

2022-48. APPEL D'OFFRE. TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le maire expose au conseil municipal le cahier des charges proposé pour les travaux de voirie 2022 à savoir la réfection VC5 dit chemin de Chassenay vers Vievy, VC25 dit chemin de Champcivel (de la Folie vers Chassenay) et aménagement le long de la RD 36

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le maire à lancer un appel d'offre selon une procédure adaptée pour ces différents travaux

2022-49. TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet *Sécurisation des flux D906* et aménagement d'une piste cyclable RD17c pour un montant de 115 800 € HT,

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre

. de l'Appel à projet voirie

et

. de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale

s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
----------------	------------------------------	--------------------------------	-------------	-------------------

APPEL A PROJET VOIRIE	☐ sollicitée	115 800	50% ou 30 % selon le montant	30 000
AMENDES DE POLICE	☐ sollicitée	115 800	25 %	28 950
Autre :	☐ sollicitée ☐ attribuée		%	
Autre :	☐ sollicitée ☐ attribuée		%	
TOTAL DES AIDES			%	58950
Autofinancement du maître d'ouvrage			% (minimum de 20%)	56850

-autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres dès réception de l'accord des subventions

2022-50. RESTAURATION EXTÉRIEUR TOUR DE LA MOTTE FORTE

Cette délibération modifie la délibération n°2022-32 portant sur le même objet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet *restauration extérieur de la tour de la Motte Forte* pour un montant de *635 000 € HT subventionnable*,

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *Appel à projets patrimoine culturel*

Sollicite le concours de la DRAC à hauteur de 40%

Sollicite le concours de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 20 % plafonné à 250 000 € de travaux

définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	635 000	%	100 000
CRB	Sollicitée	635 000	%	50 000
Autre : DRAC	Sollicitée	635 000	%	254 000
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement			%	231 000

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

atteste de la propriété communale du bâtiment

2022-51. RENOUVELLEMENT PEC SERVICE TECHNIQUE

VU l'arrêté préfectoral n° 22-499 BAG du 22 août portant sur les modalités de prescription et les durées de l'aide à l'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences (PEC) et des Contrats Initiative Emploi Jeunes (CEI Jeunes);

VU la délibération n° 2020-21/10-11 du Conseil Municipal du 21 octobre 2020 ;

VU la délibération n° 2021-29/09-07 du Conseil Municipal du 29 septembre 2021

VU la délibération n°2022-13 du Conseil Municipal en date du 15 février 2022

CONSIDERANT l'intérêt de renouveler le contrat aidé d'un agent au sein du service technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler pour 6 mois un agent en contrat aidé intitulé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) à temps complet, soit 35 heures par semaine, rémunéré au SMIC (avec une aide de l'Etat de 40% sur 26h), pour des missions d'agent technique polyvalent, à compter du 2 octobre 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2023;
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2022-52. PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nécessité de réaliser une étude de revitalisation bourg ainsi que l'engagement d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Décide de mener ces deux études

Décide de passer un appel d'offre conjoint à la révision générale du PLU et à l'étude revitalisation du bourg

Autorise monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires

2022-53. PROPOSITION TERRAIN PAR SAFER

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une proposition de terrain sur Arnay-le-Duc par la SAFER

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à faire une proposition de prix sur ladite parcelle proposée

Décide qu'une décision sera prise lors d'un prochain conseil après retour de la SAFER

2022-54. TRAVAUX DE RÉFECTION DES SOLS LOCAL DES RESTOS DU CŒUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet *Réfection des sols Local mis à disposition aux Restos du Coeur* pour un montant de 14 534.81€ HT,

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *dans le cadre de l'Appel à Projet Villages Côte d'Or*

définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	14 534.81	%	5 000.00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES		14 534.81 €	%	5 000.00 €
Autofinancement		14 534.81 €	%	9 534.81 €

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

atteste de la propriété communale

2022-55. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LES QUINQUAZELLES ***Mme Françoise JOLY est sortie durant la délibération***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'association « Les Quinquazelle » sollicitant une aide financière dans le cadre de leur participation au TREK'IN GAZELLES dans le désert marocain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention à l'association « les Quinquazelles » **d'un montant de 300.00€ - trois cent €uros-** permettant de les aider à mener à bien ce projet humanitaire.

2022-56. TOUR DE CÔTE D'OR 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville d'Arnay-le-Duc a été sélectionnée afin d'être ville étape du Tour de Côte d'Or cycliste 2023.

Le Conseil municipal,

Décide de donner un accord de principe au SCO DIJON, organisateur du tour de Côte d'Or Cycliste 2023
Accepte qu'une participation financière d'un montant de 4 250 € soit versé en complément de la CCPAL
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et faire toutes démarches relatives à cette opération

2022-57. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier de la Maison de santé avec la constitution d'une association de professionnelles de santé

Le conseil municipal souhaite à cette étape du projet faire part au groupement qu'elle se porte volontaire pour le portage du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h30

Le Maire,
Benjamin LEROUX



La Secrétaire de séance
Jeannine SANCHEZ

